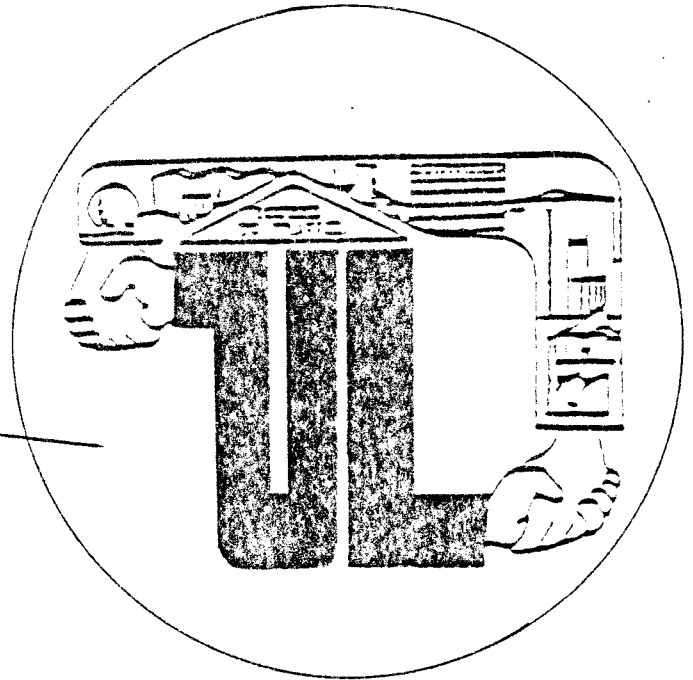


EN DIRECT
avec les



ET LES COLLECTIFS ÉLECTORAUX

SPECIAL
ELECTIONS PRUD'HOMALES

N° 5
GAGNANT
VOTEZ
CGT
PRUD'HOMES
LES

sommaire

• Editorial	1
• Octobre 87, mois du renforcement sur fond de lutte	2
• Parrainage	4
• C.G.T. Employés	5
• La Formation Syndicale de Départ	7
• Propagande	8
• La V.O. et les prud'hommes	9
• Bons d'action et de financement	11
• Les candidatures	12
• Coin des échos	13
• La C.G.T.. ça rapporte gros	13

Bulletin d'informations (Secteur confédéral organisation)
Directeur de la publication : Yannick Fremin

3 000 adhésions nouvelles, 76 nouveaux syndicats créés dans la semaine confédérale de renforcement du 14 au 19 septembre, deux fois plus que pour la même période en 1986.

Ce résultat est à porter au crédit de l'activité C.G.T., de son orientation, de sa volonté sans équivoque de s'opposer résolument à la vaste offensive de régression sociale à laquelle les travailleurs sont de plus en plus confrontés.

C'est dire l'importance à accorder à ces adhésions qu'il ne faut surtout pas sous-estimer non seulement parce que chacune compte pour une, mais parce que chaque adhésion est une force supplémentaire pour les luttes, pour gagner de nouveaux adhérents, pour assurer le **vote C.G.T. le 9 décembre**.

La responsabilité de chaque direction, de chaque U.L., de chaque collectif est engagée pour intégrer de suite ces nouveaux adhérents. Il faut discuter avec eux, les associer à une tâche syndicale, les faire participer à la campagne des prud'homales.

L'autre enseignement majeur de cette semaine est qu'il reste à généraliser cette démarche pour que chaque militant, chaque organisation considère vraiment le renforcement comme la priorité au cœur de tout ce que nous entreprenons et notamment en étroite liaison avec l'activité revendicative et les luttes.

Le 1^{er} octobre, plusieurs centaines de milliers de salariés ont participé à l'action, parmi eux beaucoup de salariés inorganisés, privés de l'organisation capable de les unir. Il faut prendre des dispositions concrètes pour leur proposer l'adhésion.

Mais le renforcement de la C.G.T. doit se concevoir à une plus grande échelle encore. Près de 12 millions de salariés sont d'ores et déjà inscrits sur les listes électorales. Plus de la moitié travaillent dans une entreprise sans présence C.G.T.

Le 9 décembre, et souvent pour la première fois pour certains d'entre eux, ils pourront voter pour des listes C.G.T. Rien que cela mérite que l'on s'en occupe sérieusement.

C'est dire l'importance à attacher au parrainage. C'est bien une question décisive pour le **vote du 9 décembre**, mais aussi pour être plus forts de suite et mettre en échec la politique de déclin de la France.

Le parrainage persévérant et de qualité des entreprises inorganisées est plus déterminant que jamais pour l'immédiat et pour l'avenir de la C.G.T.

JOSÉ JUSTE,

Membre de la C.E. confédérale.

Octobre 87 : mois du renforcement sur fond de lutte

Quelque chose bouge en profondeur chez les salariés

Par sa puissance, les thèmes revendicatifs sur lesquels se sont rassemblés des dizaines de milliers de salariés, les milliers d'arrêts de travail de très haut niveau, la journée nationale de lutte du 1^{er} octobre, à l'appel de la C.G.T., constitue un formidable tremplin pour créer dans chaque entreprise, localité, un climat revendicatif permanent, annonciateur de nouvelles luttes coordonnées.

Le chemin de la lutte qu'empruntent de plus en plus de salariés confirme que nous commençons à recueillir les fruits d'une activité syndicale de plus grande qualité et revendicative à l'entreprise.

Le 1^{er} octobre 1987, le 22 mars 1987 ainsi que les multiples actions professionnelles et interprofessionnelles qui les ont précédées, les progrès de la C.G.T. aux élections professionnelles, sont des points de référence pour tous les militants et syndiqués leur permettant de bien saisir les évolutions positives qui se produisent dans le monde du travail.

Chacun et chacune est placé au cœur de ces évolutions, en est l'artisan, en faisant de l'adhésion à la C.G.T. le moment et le moyen décisif de la préparation et du succès de toutes les luttes revendicatives.

Il reste encore beaucoup d'efforts à faire pour éclairer les salariés sur les enjeux de la situation actuelle, à partir de leur situation concrète, et les gagner à la conviction que la force collective du syndicat est le plus sûr moyen d'assurer leur défense individuelle et de conserver leurs droits, statuts et conventions collectives.

Mais c'est plus facile, la résignation et la répression peuvent être vaincues.

Du 2 au 9 octobre nouveau temps fort du renforcement

L'effort des médias pour masquer ce qui bouge n'empêchera pas que le 2 octobre, dans toutes les entreprises qui auront débrayé, manifesté ou agit sous toute autre forme, l'ambiance sera au beau fixe.

Notre travail de syndicat est de faire mesurer la puissance de l'action, ses résultats, ce qu'en a été l'origine et d'engager un corps à corps national avec tous les grévistes et les salariés qui ont participé au 1^{er} octobre, en leur proposant un à un l'adhésion à la C.G.T. durant toute la semaine.

Chaque direction de syndicat pourrait en informer largement les salariés de l'entreprise par tracts, affichage sur les panneaux syndicaux, prises de parole.

L'engagement de l'union locale sera précieuse et efficace pour aider les syndicats et sections syndicales à organiser concrètement cette semaine avec la participation des dirigeants de l'U.L., de l'U.D. et des sections professionnelles.

La semaine de renforcement décidée par le bureau confédéral a provoqué un défilé

Elle a pesé dans le succès du 1^{er} octobre. Le bilan effectué par les U.D., fédérations, U.L. avec les syndicats est positif.

Les quelques exemples que nous donnons dans ce « En direct » reflètent les possibilités réelles, pour créer des bases nouvelles avec le parrainage, faire des adhésions.

Le bilan national est appréciable. Son prolongement durant tout le mois d'octobre dans les syndicats, U.D., fédérations et U.L. confirme la volonté de toute la C.G.T. de mener cette bataille pour le renforcement et la vie de l'organisation d'une manière permanente.

Le mois d'octobre doit foisonner d'initiatives dans les syndicats en posant avec force l'adhésion à la C.G.T.

Nous sommes engagés dans une bataille nationale de longue durée.

Cartes et carnets en main pour les luttes, dans les luttes, dans les entreprises où la C.G.T. existe et aux portes des entreprises inorganisées, les militants, les syndiqués occupent le terrain sous l'impulsion et à l'exemple des directions élues. Nous plaçons l'adhésion au cœur de tout ce que nous entreprenons.

L'U.L., avec les collectifs électoraux, est un centre nerveux pour l'organisation et l'animation de cette bataille.

L'existence de plans de travail précis assurera une continuité dans l'effort, aidera à analyser les résultats bons et mauvais, faire une propagande adaptée, travailler à l'engagement de tous les militants et s'appuyer sur le maximum de syndiqués.

Au centre de toutes les initiatives

Prendre contact systématiquement avec tous les salariés non syndiqués, les solliciter pour adhérer à la C.G.T. et se fixer des objectifs à atteindre, syndicat par syndicat, comme l'ont déjà impulsé de très nombreuses U.D. et U.L.

C'est une par une que nous ferons des adhésions. Le « pas » peut être franchi par des milliers de salariés.

Durant la semaine du 2 au 9 octobre, ils seront nombreux à « avoir été vus » mais il faudra y retourner plusieurs fois pour discuter revendications et adhésion avec eux.

Il est donc indispensable de réfléchir à un ensemble de dispositions permettant d'assurer, dès la deuxième semaine d'octobre et pendant tout le mois, l'ensemble des initiatives de renforcement qui seront prises.

1. Mettre en place des équipes de recruteurs, formées de tous les camarades ayant une activité militante, en cherchant à y associer les syndiqués.

Chaque militant doit avoir sur lui des cartes, carnets, timbres. Il sera ainsi, en permanence, en situation de faire adhérer en fonction des objectifs qui auront été fixés par secteur, atelier, service et sur la base d'une argumentation en prise avec les raisons et les objectifs de la lutte, les revendications de l'entreprise, et de chaque catégorie de salariés.

2. Connaître la réalité des forces organisées de son entreprise, le nombre d'employés, d'ouvriers,

d'I.C.T., de jeunes et de femmes pour organiser les discussions, déterminer les efforts à fournir, au regard de la composition du salariat.

Cet ensemble forme la C.G.T. de l'entreprise dans sa diversité, c'est la force visible et collective du syndicat.

L'image que les travailleurs se font de la C.G.T. commence à l'entreprise. C'est là que le syndicat fait vivre le mieux la notion d'intérêts collectifs.

La force d'attraction d'une C.G.T. vivante, entreprenante est extraordinaire ! C'est par là que passe la reconquête de nos forces.

3. Procéder à des bilans réguliers. Tous ceux et celles qui s'engagent dans cette bataille doivent y trouver le plus grand sérieux, vérifier que nous n'avons pas l'intention de donner un coup d'épée dans l'eau.

La C.E. confédérale vient d'affirmer que le renforcement de la C.G.T. est un problème prioritaire et d'actualité.

Cette bataille et tout ce qu'elle comporte comme dispositions à prendre et pratique à mettre en œuvre mettent en relief le rôle des directions et l'existence de secrétaires à l'organisation.

Des publications utiles :

A commander au Secteur Organisation Confédéral (10 F l'exemplaire)

Joindre un chèque à toutes commandes

N° 10
MARS/AVRIL/MAI 1987

263, rue de Paris
93516 Montreuil
C.P. N° 2630 D 735

activité revendicative
force organisée
influence
qualité de la vie syndicale

CGT
**LE
SECRÉTAIRE
A
L'ORGANISATION**

**LE PARRAINAGE
OU
COMMENT AIDER
A LA CRÉATION
DE NOUVELLES
BASES
SYNDICALES CGT**

Jusqu'au 9 décembre : à chaque syndicat son entreprise à parrainer

A ce jour, plus de 5 000 entreprises sont parrainées au plan national. C'est bien, mais encore insuffisant si nous voulons réaliser un bon score le soir du 9 décembre.

Les deux mois qui nous séparent des échéances électorales doivent être mis à profit pour réaliser l'objectif de 20 000 entreprises parrainées.

C'est possible, pour trois raisons principales :

- l'image de marque de la C.G.T., toujours là pour défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés, toujours là pour organiser la lutte, est de mieux en mieux perçue ;
- les initiatives de renforcement prises par les U.L., syndicats, U.D., fédérations, sous l'impulsion confédérale créent les conditions d'une mobilisation exceptionnelle pour aller à la conquête des bases inorganisées ;
- enfin, nous ne sommes encore qu'au tout début d'une campagne de parrainage qui ne demande qu'à se développer.

Lui donner les prolongements nécessaires suppose :

- d'une part, de voir grand dans l'investissement des syndicats. Il faut que le mot d'ordre « à chaque syndicat son entreprise à parrainer » devienne partout réalité ;
- d'autre part, bien faire percevoir que pour gagner ces élections, il nous faut gagner les milliers de salariés, concentrés dans les milliers d'entreprises où la C.G.T. n'existe pas, qui voteront le 9 décembre et qui pèseront lourd dans la balance.

Enfin, le parrainage d'une entreprise par un syndicat ne constitue pas un handicap pour l'activité syndicale à l'entreprise. Au contraire, l'expérience qui sera acquise par les militants qui y participeront sera utile pour que la campagne soit mieux menée dans leur propre entreprise.

Les unions locales doivent donc veiller à ce que le plan de parrainage concerne bien tous les syndicats de la localité où de la zone industrielle et non ceux qui fonctionnent le mieux, ceux qui « peuvent ».

Il en est de même pour l'investissement des syndiqués. Il nous faut rechercher leur participation la plus large dans et hors de l'entreprise.

Les collectifs électoraux mis en place dans les Z.I., les localités, les quartiers des grandes villes sont d'une grande efficacité. Ils permettent la rencontre de militants d'entreprises diverses pour conquérir ensemble les déserts syndicaux afin de construire un environnement favorable.

Souvent, ces collectifs rayonnent sur des concentrations de salariés et d'entreprises importantes. Plus proches des réalités, ils assurent une permanence d'activité C.G.T. non négligeable.

Pour développer notre campagne de parrainage il nous faut activer le fonctionnement des collectifs existants, voire en créer d'autres pour être le plus opérationnel possible.

Ainsi, nous parviendrons à une mobilisation telle que le nombre de salariés que nous pourrons rencontrer plusieurs fois permettra **de gagner la bataille des élections prud'homales 1987. C'est possible !**

Il n'y a pas une minute à perdre !



CGT-EMPLOYÉS POUR VIVRE ET VOTER

“Parrainer les employés? Nous n’avons pas le temps.” Réponse abrupte, cent fois, mille fois entendue.

Pourtant, plus que jamais dans cette période pré-électorale les employés sont une force qui compte. Entre 20 et 25 % de l’électorat; la moitié d’entre eux dans les entreprises de moins de 50 salariés; les trois quarts sont des femmes.

Et il y a des indices encourageants. D’abord, ici ou là, notre pratique nouvelle en direction des bureaux

donner: quelques résultats en luttes et adhésions. Enfin, certains scores électoraux sont plutôt de nature à reléguer au placard des antiquités les idées toutes faites du genre : « Ils ne voteront jamais C.G.T., d’ailleurs ils sont trop près des patrons. » N’oublions jamais qu’un employé est un salarié, pas un exploitateur et pour peu qu’il rencontre une organisation de classe, sa conscience peut rapidement exploser.

Quand on est convaincu du possible, on trouve toujours le temps et les moyens de le faire.



re qu’ils soient servis ! Et les habitudes sont prises : nous n’allons pas les voir, ils pensent que la C.G.T. ce n’est pas vraiment fait pour eux.

Cependant, ils nous connaissent. Le sondage Sofres-Employés Liaison nous a même appris qu’ils portaient un avis positif sur la C.G.T. tout en insistant sur les deux défauts « traditionnels », trop politisée (62 %) et trop rigide (49 %). C’est la C.G.T. qu’ils placent en tête pour la défense des salariés (31 %) et n’est-il pas significatif de voir tomber ce score quand ils jugent notre activité en leur direction ?

Il y a là des atouts que nous ne savons pas jouer. Alors, que faire? Attendre encore sous prétexte d’un manque de temps ou d’un manque de savoir-faire ou retrousser les manches? Il faut le noter aussi, chez les employés F.O. nous talonne.

Cette campagne électorale vient ici à point nommé pour secouer un peu la poussière.

Faire vos comptes :

Rabâchage allez-vous dire, eh bien non !

Au cas particulier l’état des lieux est fait sommairement. On compte les employés du commerce, des banques-assurances, de la santé, les fonctionnaires...

... Mais ça ne fait pas le compte !

Les employés sont aussi dans l’industrie. Comptabilité, gestion, services de personnels, sièges sociaux... Les employés sont là. A l’étage au-dessus, au bout du bâtiment, au fond de la cour, dans la zone industrielle.

On ne les rencontre pas toujours au restaurant, rarement à l’entrée de l’usine, quand ils ont la même entrée ils ne font pas les mêmes horaires. Aussi les tracts de l’entreprise, les informations, les réunions... à y regarder de près, on ne peut pas di-



Les bureaux d'abord

Les bureaux, les sièges sociaux : ce sont les plus près, j'oserai dire les plus faciles... Parce que, quand la discussion est engagée, on constate bien vite que les problèmes ne sont pas si différents et les employés pas si sottés !

Les employés de l'industrie sont ceux à qui la C.G.T. rend le moins souvent visite. Comme si nos organisations avaient du mal à réaliser qu'ils existent et surtout qu'ils sont nombreux, même si parfois un peu cachés.

Encore une fois, cherchez-les bien. Interrogez les syndicats avec insistance.

On le sait, l'électorat dans le secteur industrie aura diminué par rapport à 82. Plus, à l'intérieur de la section des mutations se sont produites. L'emploi industriel a chuté plus rapidement que celui des employés.

Malgré la stabilité ou la légère baisse de la section du commerce, le poids relatif des employés aura grandi dans l'électorat. De quoi bichonner notre parrainage, pour l'immédiat, pour le 9 décembre et pour l'avenir.

On accordera une minutie particulière aux collectifs de quartiers d'activités salariées. Les centres commerciaux, zones piétonnes ou autres sont essentiellement constitués d'employés.

Un message simple

Il y a une image qui doit être tonifiée : la C.G.T. c'est aussi le syndicat qui est là pour les employés.

L'idéologie dominante, d'une façon générale, vise à écarter le salariés du syndicalisme. Pour les employés, les idées adverses misent sur l'indivi-

dualisme, la débrouillardise, le savoir-faire individuel et surtout cultivent la « barrière » qui s'élève entre ouvriers et employés.

Et comme, simultanément, ils promotionnent une C.G.T. ayant eu ses heures de gloire mais aujourd'hui archaïque, dépassée... les employés s'en trouvent doublement éloignés.

Il nous appartient de montrer la C.G.T. telle qu'elle est. Nos propos écrits et parlés, nos visites de services et bureaux, l'organisation de l'action revendicative qui leur convient sont là tous nos outils pour y parvenir.

Les employés placent en tête de leurs préoccupations les salaires et l'emploi et la moitié d'entre eux sont susceptibles d'adhérer à un syndicat pour agir ensemble. Quelle bouffée de confiance pour aller à leur rencontre.

Cela n'a rien de bien compliqué. Partout où nous existons dans l'entreprise, nous nous appliquons à rédiger des tracts avec les informations recueillies ici ou là.

Ailleurs, des tracts confédéraux (voir Courrier confédéral, Propa n° 50-54) fédéraux sont à la disposition des U.L. et collectifs électoraux.

Enfin, aux collages prévus, on pourra judicieusement ajouter l'affiche « employée » là où elle est encore disponible.

Le duo employés-C.G.T. peut fonctionner et être harmonieux. Mais une chose est acquise, il ne s'épanouira pas spontanément. Pour ce faire, il a besoin de nous tous, de notre énergie militante, de notre intelligence à convaincre, de notre capacité à organiser la défense des salariés.

Au fond, il n'y a rien de sorcier, les employés sont des salariés. Nous avons un besoin réciproque de nous rencontrer.

LA FORMATION SYNDICALE DE DÉPART

Pour aider à ce que tous les syndiqués, anciens et nouveaux soient dans l'action

Le développement des luttes, le succès C.G.T. aux élections des conseillers prud'hommes, la reconquête de la syndicalisation, passent obligatoirement par la mise en activité de tous les syndiqués.

L'éclatement des grandes entreprises, la multiplication des P.M.E. font que des millions de salariés ne sont pas touchés directement par la C.G.T.

Avec la campagne électorale prud'homale, le parrainage prend un véritable caractère d'urgence.

L'objectif n'est pas de réaliser quelques adhésions, mais de créer de nouveaux syndicats ou sections syndicales d'entreprises, capables de se prendre en charge.

Pour y parvenir, un des moyens indispensable, c'est de mettre en œuvre un plan de formation syndicale de masse, qui commence par la « Formation syndicale de départ », formation qui s'adresse à tous les nouveaux syndiqués, mais aussi aux anciens qui ne connaissent pas encore bien la C.G.T. Il y va de l'efficacité de la vie syndicale.

Dans les campagnes précédentes, nous avons eu trop d'exemples de sections syndicales éphémères, faute de suivi, où les camarades n'avaient pas acquis la maturité pour se prendre en charge avec l'aide de l'union locale.

La solution passe par les dispositions tendant à les rendre très rapidement majeures, en systématisant le processus : parrainage, syndiqués, initiative de « formation syndicale de départ » = un plus grand nombre de prises de responsabilités et une participation plus consciente, donc plus active de la masse des syndiqués, ce qui permet à la jeune section syndicale de renforcer son implantation.

Le vote C.G.T. se gagnera dans la lutte et dans le débat, pour convaincre de la nécessité d'un syndicalisme de classe fort.

Mais cette activité ne peut reposer sur les seules épaules des militants d'autant plus qu'ils sont appelés à prendre aussi des responsabilités dans le parrainage d'entreprise, non organisées à la C.G.T.

De ce fait, les militants ne peuvent couvrir tous les terrains à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise.

Il est donc indispensable d'inciter tous les syndiqués à prendre leur place, à jouer un rôle dans l'activité syndicale, aussi bien dans les entreprises déjà organisées à la C.G.T. que dans les nouvelles bases créées.

Pour ce faire, la F.S.D. est un élément important qui aide à la prise de conscience des syndiqués pour qu'ils s'intègrent dans la vie, dans l'action de leur organisation.

La brochure (1) du C.C.E.O. concernant « la Formation Syndicale de Départ », éditée à cet effet, est parfaitement adaptée à cette démarche, c'est-à-dire la promotion d'un véritable syndicalisme de masse et de classe, conjuguant influence et importance de l'engagement syndiqué.

(1) Pour organiser des actions de F.S.D., des documents du C.C.E.O. sont à la disposition de nos organisations syndicales, à savoir :

— une série de 4 affiches pour populariser la F.S.D. dans les congrès des syndicats et d'U.L. (gratuit) ;

— un dépliant de vulgarisation de la F.S.D. en direction de tous les syndiqués (gratuit) ;

— une petite brochure qui s'adresse aux militants pour les engager à organiser la F.S.D. (gratuit) ;

— une brochure qui a pour titre « la Formation Syndicale de Départ » et qui développe les différents thèmes de la F.S.D.

Quatre grands thèmes : le Syndicat, l'Action revendicative, Fonctionnement et moyens du syndicat, les Droits des salariés.

(A distribuer aux syndiqués qui participent aux actions de formation, 5 F)

Toute cette documentation est à commander au :

Centre Educatif « Benoît Frachon » de la C.G.T.

12, rue Fernand-Léger, 91190 Courcelle par Gif-sur-Yvette

C.G.T., LE SYNDICAT QUI EST LA

Affiche centrale de notre campagne des prud'hommes

Une image, un mot d'ordre au service de notre propagande.

L'image

— En fond un ciel bleu, serein, d'un beau bleu pour les gens du sud; parsemé tout de même de quelques légers nuages (sinon ce serait trop beau... pour les autres !) mais annonciateurs de lendemains d'espoir, de projets et non pas noirs et chargés d'orages;

— Une main, symbolique humaine très forte où chaque doigt bien que différent dans l'ensemble donne une personnalité.

Une main ouverte et non fermée; pas une main repoussoir, stoppeuse, agressive, mais accueillante dans l'allégresse, enthousiaste, bref **victorieuse**.

Un geste sympa, un clin d'œil, une main en mouvement, signe de présence tranquille et forte à la fois... Un appel au ralliement.

Le mot d'ordre

C.G.T., LE SYNDICAT QUI EST LA. C'est évident, direz-vous ! La C.G.T. ce n'est pas n'importe qui. Le syndicat de classe qui a de la classe... Celui que tout le monde connaît dans et hors de l'entreprise et qui défend tout un chacun de façon collective et ou individuelle. Celui dont les militants sont dévoués, efficaces, proches et incorruptibles... Celui qui, par son action, en impose aux patrons !

Pour cela, nous sommes partis de l'idée : « Tout compte fait, le syndicat sur qui on peut compter, qui n'abandonne jamais à l'entreprise comme aux prud'hommes ou ailleurs, c'est la C.G.T. »

Deux aspects : le côté « valeur sûre » et le côté « unique » de la C.G.T.

La forme : court, lisible.

— LE : il n'y en a pas d'autre;

— EST : la force du présent, une évidence;

— LA : aux côtés des gens. Là, sur la Sécu, les salaires, chez Renault, là où il faut, quand il faut !

Ce mot d'ordre prend aussi place même là où on n'est pas (organisé), **pour le parrainage**.

Élément de confiance qui provoque **réflexion**.

Il se suffit à lui-même... et essayer de le renforcer (par exemple avec un adjectif tel que toujours, etc.) l'atténuerait, l'affaiblirait ou introduirait des réserves défensives.

Quant à l'affiche de l'U.G.I.C.T., elle est complémentaire, les deux s'épaulant mutuellement

— son image est ressemblante bien que quelque peu différente (position de la main et coquelicot en plus);

— son mot d'ordre : U.G.I.C.T. C.G.T. CADRES : L'AVENIR EST LA, s'harmonise et renforce le mot d'ordre central de la campagne : **La C.G.T., le syndicat qui est là**.

A vous de trouver les déclinaisons adaptées spécifiquement et localement à ces mots d'ordre.

Modification du corps électoral : quelle influence sur notre propa de masse ?

Une influence qualitative en premier lieu !

Mener une réflexion sur la modification du corps électoral conduit naturellement à mener une réflexion sur la façon de mener notre bataille des idées et par-là même notre **propa**. C'est au travers de chaque section électorale retrouver les différentes catégories de salariés.

Exemple : casse industrielle conduit dans un grand nombre de localités à une baisse des salariés appartenant naturellement à ce secteur.

A l'inverse, les secteurs du commerce et de l'encadrement nous réservent quelques surprises. Pourtant, tous les salariés de ces secteurs ne sont pas identiques, tant par leur situation individuelle que par celle du secteur dans lequel ils travaillent.

Cela nous oblige à savoir à qui l'on va s'adresser ?

Leur diversité, leur nombre mais aussi leur concentration permettent de les reconnaître dans les opérations de parrainage.

Cela nous oblige à essayer de cerner leurs préoccupations, revendications.

Parce que l'on en dit (V.O., Antoinette, Options, le Peuple), mais aussi au travers des matériaux adressés par les fédérations.

Cela nous oblige à expliquer les revendications

Les sortir du cadre général pour les formuler de manière plus fine, plus crédible, par exemple, la C.G.T. revendique le S.M.I.C. à 5 900 F, c'est juste socialement, c'est efficace économiquement.

Quelles traductions immédiates différents salariés peuvent-ils faire ?

Ce jeune T.U.C. à la R.A.T.P. qui touche 1 250 F mensuellement, si personne ne lui explique, il risque d'en rester à 5 900 F. Quelle utopie !

Cette employée d'assurance, dix ans d'ancienneté, qui touche justement 5 900 F par mois, peut s'imaginer : cette C.G.T. quelle inconscience !

Cet O.S. chez Citroën qui touche moins de 5 900 F peut déclarer : « Le S.M.I.C. à 5 900 F, et nous alors ! »

Ce technicien ou ce cadre moyen à 8 et 11 000 F mensuels risque d'affirmer : « La C.G.T., ce n'est pas pour moi. »

Et pourtant, le S.M.I.C. à 5 900 F minimum avec répercussion sur l'ensemble des grilles salariales n'est-ce pas indispensable ? Pour... (à vous de poursuivre...).

Cela nous oblige à tenir compte de la situation particulière de chaque entreprise et de son implantation, de chaque localité, département, région.

Cela pour dégager des perspectives de luttes : accessibles, compréhensibles par tous. En un mot : rassembler les différentes catégories dans la masse des salariés.

C'est donc d'une argumentation claire, simple, solide dont les salariés ont besoin pour comprendre le lien qui existe entre défense individuelle et défense collective.

Le vote C.G.T. aux élections prud'homales et l'adhésion au syndicat qui est là, présent à tous instants dans l'entreprise.

Le vote C.G.T. aux prud'hommes parce que c'est évident, les salariés savent dans les faits (qui le prouvent...) que la C.G.T., ça c'est un syndicat.

Une influence quantitative

Mieux connaître permet de mieux mesurer, donc de ne pas faire choux blanc à la sortie d'une boîte, dans les services lors d'une distribution de matériel : pas suffisamment de tracts ou l'inverse... des choses que tout un chacun connaît mais qu'il nous arrive parfois dans le feu de l'action d'oublier.

Un bon point donc pour notre campagne en matériel de masse : tract, affiche, bandeaux et impulser les « bons de soutien ».

La "V.O." et les prud'hommes

La bataille des élections par l'élection des conseils prud'hommes, sera témoin d'un affrontement d'idées traduit par de multiples débats, informations, confrontations.

Pour avoir l'efficacité requise dans cette campagne, les militants, les candidats(es) C.G.T. doivent être au fait des idées développées par la C.G.T. et de l'actualité économique et sociale.

Ces informations hebdomadaires, ils et elles les trouveront dans la "V.O.", l'hebdo C.G.T. qui va jusqu'au bout des mots.

Une date à retenir dès maintenant :

Le 2 novembre 1987

"V.O." Spéciale Prud'homme, n° 2253

Dès à présent, il convient de prendre toutes les dispositions pour réaliser en grand la diffusion de cet important numéro.

Des bons de commande sont à la disposition des organisations dès maintenant. Passez vos commandes.

Pour permettre aux candidats(es) C.G.T. d'être les mieux armés, les plus efficaces, il leur est proposé un abonnement de trois mois, soit 13 numéros au prix de 100 F.

Nom

Prénom

Entreprise

.....

U.L.

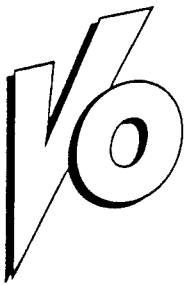
Fédération

*Je désire recevoir « la Vie Ouvrière » pendant trois mois, soit 13 numéros.
Ci-joint un chèque de 100 F à l'ordre de « la Vie Ouvrière ».*

EN DIRECT 1

Bon de commande à retourner à « la Vie Ouvrière »,
33, rue Bouret, 75940 Paris Cedex 19

***Pas un(e) candidat(e) sans son abonnement
à « la Vie Ouvrière »***



ÉDITIONS
PRÉSENTE :

L'EXPO PRUD'HOMMES



La cassette vidéo

« Un tribunal pas comme les autres » (200 F)

8 affiches illustrées, 40x60 cm

(expédiées sous rouleau carton), 100 F le jeu de 8

LA "V.O." DANS LA CAMPAGNE PRUD'HOMMES :

Une campagne offensive, dynamique, qui s'appuiera sur des débats, informations, parrainage.

Pour réaliser ceux-ci "V.O. Editions" propose deux produits réalisés spécialement pour cette bataille :

1. L'expo 8 affiches,
2. Clip vidéo : "Un tribunal pas comme les autres".

BON DE COMMANDE

Je désire recevoir _____ expo(s) complètes à 100 F; ainsi que _____ cassettes du clip vidéo à 200 F

Soit un total de _____ F - Le tout livré dans un fourreau carton à l'adresse suivante :

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ Ville _____ Code postal _____

Date : _____ Signature : _____

Bon de commande accompagné du règlement (à l'ordre de "la Vie Ouvrière") à retourner à "la V.O." 33, rue Bouret, 75940 Paris Cedex 19

Bons d'action et de financement : Faire fort

Le patronat tente de plus en plus de remettre en cause le contenu des conventions collectives, des accords, etc. Avec l'aide du gouvernement, des organisations syndicales autres que la C.G.T., les licenciements sont facilités.

Nous avons à nous adresser au maximum de salariés, de chômeurs, pour leur faire prendre conscience de tout l'impact qu'aura sur leur avenir le résultat des élections du 9 décembre.

L'activité de la C.G.T. est appelée à se développer et à monter de plusieurs niveaux. Cela exige des besoins de financement correspondant. Ce sont les cotisations pour la vie des organisations C.G.T., ce sont les ressources « extra » pour l'auto-financement des luttes et les campagnes ponctuelles telles, par exemple, les élections prud'homales.

Les conseillers prud'hommes C.G.T. ont une mission de défense des salariés, qui va bien au-delà des syndiqués, des salariés de l'entreprise où ils travaillent. Elle concerne l'ensemble des travailleurs, **gagner C.G.T., répondre financièrement à nos actions les interpelle donc toutes et tous.**

Etre au niveau

Le bon d'action vise à donner à la C.G.T. les moyens financiers pour que la C.G.T. soit au top niveau de la campagne électorale, nécessité afin que le scrutin du 9 décembre confirme la place de la C.G.T. — de loin la première organisation syndicale — l'authentique organisation syndicale.

Il faut rompre avec l'isolement des inorganisés

Nous savons les pressions dont sont victimes les salariés, pour les empêcher de voter C.G.T. Cela passe de la non-inscription, de l'inscription dans un collège autre, du black-out sur le droit de quitter l'entreprise pour aller voter.

- Avec les syndiqués, il faut aller vers ceux qui luttent avec la C.G.T., vers le maximum de salariés, de chômeurs;
- Avec les syndiqués, car ils sont le moteur de la vie C.G.T., les témoins de l'intérêt d'être syndiqués, les plus conscients des raisons du vote C.G.T. le 9 décembre.

C'est parti

Les exemples positifs de placement se concrétisent. Là où les syndicats ont bien pris la diffusion des bons, le placement de ceux-ci se fait.

R.V.I. à Limoges

- 600 bons ont été placés, le contact a été établi à partir du cahier de revendications, de la mise en place d'un plan de travail, du suivi de celui-ci;
- Un plan de renforcement a complété cette démarche;
- 600 « V.O. spéciale rentrée » ont été diffusées.

C'est la preuve que le syndicat, à partir d'une activité cohérente, marque des points sur l'ensemble de l'activité C.G.T.

Chemins de Bordeaux

Un non-syndiqué place 75 bons d'action à lui seul. Sans nul doute un syndiqué en puissance?

U.D. Val-de-Marne

Sous l'impulsion de l'U.D., des U.L., les syndicats ont placé 6 400 bons au 3 septembre. Ça continue ! Cependant, nous accusons un retard certain dans leur ventilation. Celle-ci est sous la responsabilité de l'U.D. et ses U.L. Parce que c'est l'U.D., les U.L. qui vont avoir à faire face aux dépenses exceptionnelles dues aux élections. Les bons d'action doivent permettre de dégager les recettes correspondant au financement de la campagne électorale, d'avoir un budget « élections prud'homales » équilibré, ne prenant pas sur l'activité générale.

Il faut faire plus

L'action du 1^{er} octobre, qui a mobilisé largement, est un tremplin pour mieux engager la campagne des prud'hommes, qui passe par les moyens financiers au niveau des enjeux, donc le placement des bons d'action.

Cela suppose que des dispositions concrètes soient prises sur le terrain de la lutte pour que les bons sortent des tiroirs, pour convaincre des camarades de les placer.

Si nous le faisons timidement, nous amoindrions notre place sur le terrain disputé par les autres, nous en connaissons les conséquences, sur les luttes, les revendications, les moyens financiers de nos organisations.

Pas un rassemblement à l'entreprise, dans la localité, le département, la région, sans les bons d'action.

Les travailleurs sont à même de comprendre notre appel. Ils voient la C.G.T. à leur côté.

Encore faut-il que nous, nous leur disions que la C.G.T. dont ils sont, avec laquelle ils se défendent, a besoin de moyens financiers complémentaires pour que les salariés, les chômeurs qui hésitent encore, luttent, votent C.G.T. le 9 décembre, adhèrent à la C.G.T.

Quelques renseignements pratiques sur les candidatures

Pour être candidat, trois conditions essentielles :

- être inscrit comme électeur sur une liste électorale prud'homale, ou avoir été inscrit sur celle-ci pendant trois ans au moins (cette disposition vise les personnes qui ont cessé leur activité professionnelle, à titre temporaire ou définitif, et que leur activité ait cessé depuis moins de dix ans;
- être de nationalité française;
- être âgé de vingt et un ans révolus au jour du scrutin.

2. En vertu des dispositions de l'article L.513-2, nul ne peut être candidat dans plus d'un conseil de prud'homme, ni dans une section d'une nature autre que celle au titre de laquelle il est inscrit, a été inscrit ou remplit les conditions pour être inscrit.

La candidature d'un électeur est valable dans le conseil dont il relève ou dans un conseil limitrophe même si celui-ci est situé dans un autre département, à l'exception de la Martinique, de la Guyane et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dépôt des candidatures

Les candidatures font l'objet de deux déclarations :

1. Une déclaration collective qui sera déposée par un mandataire de la liste, muni d'une procuration écrite et signée de chaque candidat. Celle-ci peut se faire sur papier libre.

2. Une déclaration individuelle jointe à la déclaration collective. Celle-ci doit être accompagnée d'une photocopie de la carte nationale d'identité, à jour à la date du dépôt de la demande ou, à défaut, d'une fiche individuelle d'état civil et de nationalité française, délivrée par la mairie.

Dans le cas où la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de trois mois, le certificat de nationalité française s'obtient auprès du juge d'instance.

Attention. — L'absence de ces documents peut créer des difficultés.

Les retraités ou préretraités pourront obtenir de la mairie où ils étaient précédemment inscrits sur les listes électorales 1982 un certificat.

Le préfet, commissaire de la République, ne peut refuser d'enregistrer une liste qui lui apparaîtrait non conforme, il peut simplement indiquer au mandataire, qu'à son avis, celle-ci ne lui semble pas réunir toutes les conditions pour telle ou telle raison.

Nous rappelons à toutes les U.D. qu'il est urgent de retourner au secteur L.D.A.J. les questionnaires de candidatures individuelles, après les avoir vérifiés.

N'attendez pas les derniers jours.

En cas de besoin, le secteur L.D.A.J. peut vous fournir des questionnaires complémentaires. Ceux-ci n'ont rien à voir avec les déclarations individuelles de candidatures.

CALENDRIER DE LA PHASE ÉLECTIVE

Dépôt des candidatures	<i>Du 26.10 au 5.11.1987 à 12 heures</i>
Publication des listes	<i>Le 7.11.87</i>
Installation des commissions de propagande	<i>Le 9.11.1987 au plus tard</i>
Remise de la circulaire de propagande et des bulletins de vote	<i>Avant le 16.11.1987 à 18 heures</i>
Envoi aux électeurs	<i>Avant le 28.11.1987</i>
Remise des bulletins de vote aux mairies	<i>Avant le 23.11.1987 à 12 heures</i>
Désignation des assesseurs auprès des mairies	<i>Avant le 4.12.1987 à 12 heures</i>
Désignation des délégués de listes	<i>Avant le 4.12.1987 à 18 heures</i>
Mise en place des commissions de contrôle (communes de plus de 100 000 habitants)	<i>Le 7.12.1987</i>
Électeurs remplissant les conditions et désirant voter par correspondance	<i>Demande en mairie avant le 12.11.87</i>

Coin des échos

ARIÈGE

Analyse comparée des inscrits 87-82 par bureau de vote et dispositions précises localité par localité pour s'adresser à tous les salariés.

COTE-D'OR

Dans la Z.I. de Saint-Apollinaire, parrainage de :

- 11 entreprises de la métallurgie;
 - 5 de la construction;
 - 2 de l'agro-alimentaire;
 - 2 des transports, 8 du commerce et 1 de la santé;
- par 8 syndicats.

CHARENTE-MARITIME

A l'initiative de l'U.D., journée parrainage le 22 septembre : 154 entreprises.

U.L. de LILLE

Organisation d'un plan de parrainage pour rencontrer 11 000 salariés répartis dans 50 entreprises où la C.G.T. n'est pas présente.

SEINE-ET-MARNE

Snecma Villaroche : Lettre du S.G. du syndicat en direction de 70 anciens syndiqués à contacter en quinze jours.

DOUBS

Peugeot Sochaux : existence d'un plan de renforcement suivi semaine par semaine. Objectif : 100 % F.N.I. 87; 102 adhésions nouvelles depuis le 1^{er} janvier.

U.L. de CARCASSONNE

Journée de renforcement et de parrainage.

La C.G.T., ça rapporte gros !

LOIRET

Conseil d'Orléans

Depuis 1983 :

- 37 salariés ont été réintégrés dans leur emploi;
- 11 272 883 F ont été récupérés.

COTE-D'OR

Sur les conseils de Dijon et Beaune, les sommes récupérées au patronat sont évaluées à 720 millions de centimes par an, soit 15 000 F de moyenne par affaire réglée.

- 60 % des affaires traitées font l'objet de dédommagements;
- 800 affaires sont traitées par an environ, elles portent particulièrement :
 - préavis non réglés;
 - indemnisation légale de licenciement;
 - rappels de salaires et primes d'ancienneté;
 - règlement de congés payés;
 - octroi de dommages et intérêts.

GIRONDE

Sur le conseil de Bordeaux, les sommes récupérées depuis 1983 atteignent 8 milliards de centimes.

FINISTÈRE

Sur le conseil de Brest, pendant l'exercice 85-86, 8 920 000 F d'indemnités ont été payées, représentant 828 affaires réglées favorablement.

Elles concernent particulièrement :

- annulation d'avertissement et paiement d'indemnités pour licenciements;

- non-respect d'une convention collective;
- paiement d'heures de délégations;
- rupture avant terme d'un contrat à durée déterminée et non-paiement de fin de contrat;
- dommages et intérêts pour heures syndicales contestées;
- paiement de rappels de salaires et heures supplémentaires

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Sur le conseil de Digne :

- en 1983 : pour 65 affaires jugées, 48 ont été indemnisées pour un total de 260 743,09 F;
- en 1984 : pour 116 affaires jugées, 67 ont été indemnisées pour un total de 691 660,50 F;
- en 1985 : pour 99 affaires jugées, 54 ont été indemnisées pour un total de 805 973,33 F.

HÉRAULT

Sur le conseil de Sète 1 238 415 700 centimes ont été récupérés depuis 1982.

En outre, 670 millions de centimes sont contestés en appel.

- 33,59 % des affaires sont réglées favorablement dans l'année en cours;
- 53 % font l'objet de contestations en appel

SEINE-ET-MARNE

Sur le conseil de Meaux ce sont 351 millions de francs récupérés depuis 1982.